

Présentation et objectifs

La Licence Professionnelle LEPO forme aux métiers d'animation et d'encadrement des équipes de projet dans le domaine de la logistique et plus particulièrement, dans les activités logistiques à valeur ajoutée.

Les apprentis peuvent intégrer :

- **l'industrie** (tous secteurs d'activité) : l'approvisionnement et la gestion des Stocks, le déploiement des ressources, la planification et l'optimisation des moyens, la gestion des entrepôts, l'optimisation des réseaux de distribution, la gestion des systèmes d'information, la Green Logistique, la qualité, ...
- **la distribution** : l'optimisation des plateformes logistiques, l'organisation du Co-packing ou du co-manufacturing, la gestion partagée des approvisionnements, ...
- **le transport** (tous modes) et les prestations logistiques : l'optimisation et la mutualisation des transports, la gestion des réseaux et des interconnexions, la gestion du multimodal, ...

Organisation de la formation

Durée : 1 an

La formation se déroule sur une année. Le contrat fixe la date du début de l'apprentissage. Cette date ne peut être antérieure de plus de trois mois, ni postérieure de plus de deux mois au début du cycle de la formation (17 septembre 2012).

Rythme : 15 jours entreprise / 15 jours IUT

34 semaines en entreprise (y compris congés), 18 semaines à l'IUT.

Calendrier de l'alternance 2012-2013

Année 2012																	
Semaine	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Affectation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Année 2013																	
Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Affectation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Semaine	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34/35
Affectation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Périodes en entreprise	■
Périodes à l'IUT	■
Soutenance	■

Programme pédagogique réalisé à l'IUT

La formation universitaire comporte 490 heures (440 heures de d'enseignement et 50 heures de projets tutorés).

UNITE D'ENSEIGNEMENT 1 : Langues étrangères et communication (140 h)

- Langues étrangères (anglais obligatoire et allemand ou espagnol)
- Communication (conduite de réunion, management interculturel)
- E-marketing, négociation
- Réseaux de communication, informatique

UNITE D'ENSEIGNEMENT 2 : Gestion logistique (206 h)

- Gestion des stocks, de la production et des transports
- Systèmes d'information, ERP et Supply Chain
- Gestion de projet, GRH et management d'équipes
- Management de la qualité

UNITE D'ENSEIGNEMENT 3 : Environnement économique, juridique et social (94 h)

- Economie des transports, Territoires et infrastructures
- Stratégies industrielles et logistiques
- Contrôle de gestion et mesure de la performance
- Droit des contrats de prestations logistiques

UNITE D'ENSEIGNEMENT 4 : Projet tutorés (50h)

- Travail de groupe à l'IUT en liaison avec le cours de gestion de projet
- Elaboration d'un dossier individuel sur un thème en relation avec la mission en entreprise
- Retours d'expérience

UNITE D'ENSEIGNEMENT 5 : Missions en entreprise

Recrutement

Le public visé est constitué d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- DUT GLT, GEA, TC, GACO, QLIO ou SRC,
- BTS CI, MUC, CGO, NRC, AM, AG PME-PMI, IG, Transport, Technico-commercial ou ATI
- L2 Economie, Gestion ou AES.

Le recrutement se fait sur dossier et sur entretien. Le jury se réserve le droit d'examiner également tout autre profil intéressant.

Les candidats peuvent rechercher une entreprise avant que n'ait lieu le jury d'admission, mais le fait d'avoir négocié un contrat n'entraîne pas l'admission automatique dans la formation.

A l'issue du jury, le professeur responsable de l'apprentissage met les CV des candidats intéressés à disposition des entreprises ayant transmis des offres.

Le coût d'un apprenti

Le coût d'un apprenti correspond au salaire versé à ce dernier (voir grille ci-dessous), diminué du montant de l'ICF (indemnité compensatrice forfaitaire et du crédit d'impôt apprentissage.

Salaire et charges

Salaire de l'apprenti	moins de 20 ans	49% du SMIC
	20 ans et plus	61% du SMIC
<i>Le salaire peut être supérieur par accord contractuel ou conventionnel.</i>		
Charges sociales	Exonération pour les entreprises de moins de 10 salariés Exonération pendant 6 mois pour les entreprises de moins de 250 salariés	

Avantages liés à l'embauche d'un apprenti

Le crédit d'impôt apprentissage	1600 € / apprenti Calculé en fonction du nombre moyen annuel d'apprentis présents dans l'entreprise depuis plus d'un mois au 31 décembre. (Nota : Il peut être porté à 2 200 € lorsqu'il s'agit d'apprenti reconnu travailleur handicapé ou dans d'autres conditions particulières.)
L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire	L'aide à l'accompagnement d'apprenti est versée par la Région du lieu de travail de l'apprenti ICF Région Alsace : 1700 €/apprenti + majoration de 200 € car diplôme de niveau V « plus » <i>L'aide à l'accompagnement est proratisée en fonction de la durée du contrat lorsque celle-ci est inférieure à un an et en fonction du taux d'absences irrecevables en cours</i>

Remarque : Des aides spécifiques aux entreprises du secteur public sont prévues par la Région Alsace. Pour toute information complémentaire, consultez le site du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire) : www.cfau.fr espace employeur

Pour toute information s'adresser à :

IUT de Mulhouse - secrétariat apprentissage du département GLT

Tél. 03-89-33-76-80

Pascal ILLIG

Responsable apprentissage LEPO

Courriel : lplog.iutmulhouse@uha.fr

Courriel : pascal.illig@uha.fr

Nos partenaires



